Numéro de l'acte	2023-71-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

QUESTION N°2023-71

FINANCES : BUDGET PRIMITIF CAMPING – EXERCICE 2023

RAPPORTEUR :
Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux finances

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La proposition de vote du Budget Primitif 2023 du Camping est la suivante :

Le Budget est voté au chapitre.

1- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent principalement la reprise du déficit d'investissement, le virement de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre budgétaire.

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section comporte les dépenses et les recettes de gestion du Camping « Beauséjour ». Les dépenses regroupent les charges à caractère général, les amortissements et le paiement des emprunts. Ces dépenses sont compensées par le produit de l'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du terrain de camping.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VOTE le Budget Primitif 2023 du Camping conformément au tableau ci-dessous :

DEPENSES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	*Libellé*		*Chapitre*	*Libellé*	
011	Charges à caractère général	504,31 €	013	Atténuation de charges	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €
014	Atténuation de produits	- €	73	Impôts et taxes	- €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	74	Dotations et participations	- €
66	Charges financières	4 591,93 €	75	Autres produits de gestion courante	33 505,03 €
67	Charges exceptionnelles	55,76 €	76	Produits financiers	- €
68	Dotation aux provisions	200,00 €	77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues	- €	78	Reprise sur provisions	- €
023	Virement à la section d'investissement	95 953,78 €	042	Opérations d'ordre transfert entre section	1 871,33 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	14 084,22 €	002	Résultats reportés	80 023,64 €
002	Déficit fonctionnement	- €			
	Total section	**115 400,00 €**		**Total section**	**115 400,00 €**
					- €

DEPENSES DE SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES DE SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	*Libellé*		*Chapitre*	*Libellé*	
16	Empurnts et dettes assimilées	30 385,06 €	10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	1068	Excécent de fonctionnement capitalisé	- €
204	Subventions d'équipements versées	- €	13	Autres subventions d'investissement	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	138	Autres subventions d'investissement	- €
23	Immobilisations en cours	- €	16	Emprunts	- €
26	Participation	- €	024	Produits des cessions d'immobilisations	- €
27	Autres créances	- €	021	Virement de la section de fonctionnement	95 953,78 €
040	Opération d'ordre transfert entre section	1 871,33 €	040	Opération d'ordre entre section	14 084,22 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	- €	041	Opérations d'ordre patrimoniales	- €
RAR	Dépenses	- €	RAR	Recettes	- €
001	Résultats reportés - déficit	77 781,61 €	002	Résultats reportés - excédent	- €
	Total section	**110 038,00 €**		**Total section**	**110 038,00 €**

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **Votes favorables 25**
- **Votes défavorables 0**
- **Abstentions 3**

Fait à ARQUES
Le 12 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Arnaud WILQUIN

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

MAIRIE D'ARQUES PAS-DE-CALAIS

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 14 AVR. 2023 et publication ou
notification le 14 AVR. 2023
Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Affiché le 14 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Onze Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le cinq avril 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de présents ou représentés :

- **25 présents pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 26 présents à partir de la question 2023-45**
- **1 absent non excusé**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **3 absents excusés avec pouvoir pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 2 absents excusés avec pouvoir à partir de la question 2023-45**

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43 et 2023-44 incluse
Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Monsieur Arnaud WILQUIN est nommé secrétaire de séance.